

Élimination des déchets des équipements électriques et électroniques (DEEE)



Matériel informatique et multimédia (voir liste), matériel de laboratoire non contaminé...



Compléter et transmettre au SPSE le **listing** recensant le matériel

Si volume important : mise à disposition de caisses palettes et manutention par le transporteur

Si petite quantité : collecte par le SPSE



Les écrans doivent être triés séparément des autres matériels



Les équipements sont valorisés ou démantelés suivant leur âge et état



L'éco-participation payée lors de l'achat des DEEE garantit la reprise du matériel par les constructeurs afin qu'un éco-organisme les traite car ils contiennent différents polluants (métaux lourds, liquides réfrigérants, gaz) qui peuvent dégager des substances toxiques.

Pour toutes questions ou enlèvement, contacter le SPSE
au 03 68 85 08 06 ou carole.dieffenbacher@unistra.fr

Retrouvez toutes les procédures concernant les déchets sur [l'ENT de l'UDS](#)